

L'école vaudoise se réinvente

TSR – 20 novembre 2009

Les enfants resteront dans les mêmes classes jusqu'à la fin de l'école obligatoire. [Keystone]
Une école sans filières, qui allie excellence et égalité des chances: la réforme de la loi scolaire vaudoise mise en consultation vendredi par la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon se veut ambitieuse. Chacun peut donner son avis d'ici au 12 mars.

Le projet présenté vendredi intègre tous les changements exigés par trois accords intercantonaux, dont HarmoS, a précisé devant la presse la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse. Il est le fruit d'une large démarche participative.

L'école enfantine devient obligatoire et l'actuel «cycle de transition» (5e et 6e années) sera rattaché au degré primaire et non plus secondaire. L'anglais sera enseigné à tous les élèves dès 10 ans. Le temps d'école augmentera: un petit Vaudois passera 12'274 périodes à l'école durant sa scolarité, contre 11'818 actuellement (+456). L'enseignement du français sera renforcé.

Sans filières mais avec niveaux

Le changement le plus important concerne la suppression des filières. Tous les enfants resteront dans les mêmes classes jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Dès 12 ans, le français et les mathématiques seront enseignés en deux niveaux. Dès 14 ans, l'allemand et les sciences également.

Cette question étant particulièrement sensible, des variantes sont soumises en consultation, dont un système à deux filières seulement - prégymnasiale et préprofessionnelle. Le système actuel à trois filières n'est pas proposé, a souligné Anne-Catherine Lyon.

Fin du redoublement, mais des appuis spécifiques

En ce qui concerne le redoublement, le projet prévoit de le remplacer par des appuis spécifiques et d'autoriser une année supplémentaire pour ceux qui ratent leurs examens de fin de scolarité obligatoire. Mais là encore, plusieurs options sont encore en lice, du statu quo à la limitation à un ou deux années.

La loi pose comme principe qu'«aucun élève ne doit quitter l'école sans avoir parcouru l'ensemble du programme ni avoir acquis les bases nécessaires à son intégration sociale et professionnelle».

Actuellement, les élèves doivent quitter les classes à 15 ans et demi, même s'ils n'ont pas achevé l'école obligatoire.

L'impact financier de la réforme est estimé à quelque 20,5 millions de francs.

ats/ant

liens :

http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500000&bcid=697579#tab=info_1930;program=15;vid=11518240 (Anne-Catherine Lyon)

http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500000&bcid=697579#tab=info_1930;program=15;vid=11518244 (Charles Beer)

Votation d'ici janvier 2011

Sur la base des avis récoltés, le projet définitif sera rédigé en avril puis transmis au Grand Conseil.

Il servira de contre-projet à l'initiative «Ecole 2010», qui doit être soumise au peuple vaudois d'ici au 25 janvier 2011.

LIENS

Le questionnaire de consultation sur www.vd.ch/harmos

ARCHIVES

VD: la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon veut réformer l'école obligatoire - 5 septembre 2009, 19:30 Le Journal [01:44 min.]